



DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

Depuis le mois de mars, salariés, jeunes et moins jeunes manifestent contre la loi Travail et plus largement contre un gouvernement ouvertement orienté vers la satisfaction du patronat et de la finance. Alors que les crédits d'impôts comme le CICE continuent de remplir les caisses des entreprises et de leurs actionnaires, la loi El Khomri, comme les précédentes lois Macron 1 et 2, répondent aux revendications du patronat.

Jamais depuis l'après guerre, nous n'avions assisté à une telle régression des droits des salariés. En inversant la hiérarchie des normes, la loi Travail prévoit la possibilité de déroger au Code du Travail par des accords de branches ou d'entreprises...du jamais vu dans le droit français...

Dans le même temps, le contexte général reste de plomb à la DGFIP : chaque année amène son lot de suppressions d'emplois pendant que les charges de travail s'accumulent dans les services. Les réformes incessantes amènent une perte de repère chez nos collègues : restructurations, évolutions incessantes des outils de travail, règles de gestion remises en cause, missions menacées...tout ceci crée des incertitudes sur l'avenir....

Et que dire de la revalorisation salariale...Après la journée des fonctionnaires du 26 janvier et dans un contexte de mobilisation contre la loi El Khomri, le gouvernement de François Hollande met fin au blocage du point d'indice qu'il pratiquait depuis son arrivée en 2012.

Il nous annonce généreusement une augmentation de 0,6 % au 1^{er} juillet prochain et de 0,6 % au 1^{er} février 2017 ! Ce déblocage ne suffira même pas à compenser l'amputation de nos salaires par l'augmentation des cotisations sociales entre 2015 et 2016.

On ne s'étonnera pas que cette baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires conjuguée aux suppressions d'emplois et aux réformes de structures sont des facteurs supplémentaires de dégradation des conditions de vie au travail.

Et ce n'est pas les premiers éléments qui « fuient » dans les médias concernant les lettres de cadrage budgétaire pour préparer la loi de Finances 2017 qui va améliorer les choses. Là, on atteint des sommets...Nos champions de l'austérité préconisent, notamment, le gel de la masse salariale, l'arrêt de toute mesure catégorielle (hors quelques secteurs prioritaires) et l'amputation de 2 % des effectifs.

Concernant le CHSCT de ce jour, nous constatons que la souffrance des agents du département ne fait que s'accroître. Vous ne pouvez que panser les plaies déjà bien ouvertes chez nombres de nos collègues alors que nous connaissons tous la cause principale de ces souffrances : la pénurie de personnels.

La principale solution que vous préconisez pour diminuer ces souffrances, M. le président, est la fusion de « petits » postes vers des sites plus importants. Cette solution pourrait paraître adéquate à condition de conserver la totalité des effectifs et de façon pérenne.

De plus, dans le cadre des actions mises en place par notre CHSCT ; il n'est pas simple de prévoir des travaux coûteux sur des sites ou des services qui peuvent subir à court terme des transformations (suppression, fusion, restructuration avec modification de locaux, du nombre de personnel en plus ou en moins).

En ce qui concerne le recensement du matériel non utilisé (tapis de souris, repose-pieds, ventilateurs,...), celui -ci est-il terminé ? Le CHSCT peut-il lancer les achats nécessaires, surtout pour les ventilateurs avant la période estivale ?

Les représentants de la CGT Finances au CHSCT de l'Yonne

Nathalie ARNASSAND – Yannick BAUMONT – Caroline GERMAIN – Yannick BORODACZ